PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE 1ER AVRIL 2019

Membre(s) présent(s) : Marie Diament, Jacqueline Poirier, Emmanuelle Garnaud, Stéphane Fraser, Claude Caron et Vincent More

Membre(s) absent(s) : Suzette de Rome

Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More

Est aussi présente : Line Petitclerc, directrice générale / secrétaire-trésorière

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2019-04-269 QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mars 2019

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-04-270 QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 11 mars 2019.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

4. Information de la mairie

Une rencontre avec le député provincial, Denis Tardif, a eu lieu le 25 mars dernier avec l'ensemble du conseil municipal. Nous avons eu l'opportunité de dresser la liste de nos dossiers importants. Nous avons eu une bonne écoute de monsieur Tardif. La plupart des programmes du gouvernement du Québec ne sont pas encore sortis publiquement, mais dès que nous aurons l'information des programmes pertinents pour nos projets, nous pourrons alors faire les demandes d'aide financière.

Il y a eu une rencontre de la SÉMER pour la signature de l'entente entre la SÉMER et ÉNERGIR pour la production et la vente de gaz naturel renouvelable qui est un gaz comprimé. L'usine a éprouvé de la difficulté à produire un gaz liquide et a décidé de se tourner vers la production de gaz comprimé. Cette production permet de détourner des matières organiques de l'enfouissement, ce qui est le but recherché. Il faut mettre toutes nos matières organiques dans le bac brun, c'est essentiel à la réussite de ce projet, qui permet à la fois de gagner au niveau environnemental et au niveau financier.

5. *Information des conseiller(ère)s*

Le conseiller Claude Caron parle de la première rencontre du Comité d'environnement, dix résidents se sont présentés avec beaucoup de dynamisme et d'engagement. Plusieurs sujets ont été abordés : matières résiduelles et recyclage, pollution des berges et autour des routes, utilisation de pesticide. La priorité de cette année pour le comité ira plus vers la réduction des déchets et l'amélioration du recyclage et du compostage.

La conseillère Jacqueline Poirier mentionne que la municipalité a reçu une subvention pour la mise à jour de la politique familiale, notamment pour l'embauche d'une ressource externe qui sera partagée avec plusieurs municipalités. Le comité mis en place pour cette mise à jour devrait se rencontrer sous peu. Il y aura des questions importantes qui seront abordées dans ce comité, telles les résidences pour personnes âgées et les centres de la petite enfance.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

6. Embauche du personnel du camp de jour

ATTENDU QUE la municipalité procède à des appels de candidatures annuellement pour son personnel saisonnier et qu'elle a besoin d'un (e) responsable de camp de jour et de sept (7) moniteurs/monitrices et assistants moniteurs pour le camp de jour;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans un journal local, puis sur les sites d'Emploi Québec, Québec municipal, Place aux jeunes, etc.;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé pour l'embauche aux postes proposés;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de combler les postes vacants;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience des candidatures retenues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-04-271 QUE le conseil municipal nomme les personnes suivantes aux postes visés avec le traitement et les conditions de travail prévus au règlement sur le traitement des employé (e)s du camp de jour 2019 :

Florence Morin	Responsable du camp de jour
Alex Roy	Moniteur
Xavier Roy	Moniteur
Alexandre Laplante-Dubé	Moniteur
Marie-Andrée Proulx	Monitrice
Émile Rinfret	Assistant-moniteur
Philippe Czech	Assistant-moniteur
Jimmy Dubé	Assistant-moniteur

7. Embauche du personnel de la piscine

ATTENDU QUE la municipalité procède à des appels de candidatures annuellement pour son personnel saisonnier à la piscine municipale, selon les postes à combler;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans un journal local, puis sur les sites d'Emploi Québec, Québec municipal, Place aux jeunes, etc.;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été formé pour l'embauche aux postes à combler;

ATTENDU QUE l'embauche des employés saisonniers est déléguée par le conseil municipal au comité de sélection;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience des candidatures retenues;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a embauché les personnes suivantes pour la piscine à l'été 2019 :

Juliette Gagnon	Sauveteure
Élyse Côté	Sauveteure ou assistante-sauveteure
Emmanuelle Noël	Assistante-sauveteure
Sophia Laroche	Assistante-sauveteure
Élyse Perreault	Assistante-sauveteure

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-04-272 QUE le conseil municipal nomme les personnes aux postes indiqués dans le tableau avec le traitement et les conditions de travail prévus au règlement sur le traitement des employé(e)s à la piscine.

8. Embauche du personnel de soccer

ATTENDU QUE la municipalité procède à des appels de candidatures annuellement pour son personnel saisonnier, selon les postes à combler;

ATTENDU QUE la reconduction en poste des anciens employés saisonniers est privilégiée lorsque les exigences municipales sont rencontrées;

ATTENDU QUE l'embauche des employés saisonniers est déléguée par le conseil municipal au comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les deux entraîneurs occupaient déjà ce poste la dernière année et qu'ils avaient obtenu une évaluation appropriée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-04-273 QUE le conseil municipal nomme Gabriel Thériault et Philippe Czech entraîneurs pour les équipes de soccer des enfants.

9. Projet Croque-livre de COSMOSS

Nous recevrons une boîte du projet Croque-livre entièrement montée et peinturée, prête à être utilisée pour notre municipalité. Il s'agit d'une boîte pour emprunter et prêter des livres pour les enfants de 0 à 12 ans. Nous mettrons cette boîte Croque-livre au parc Julie-Gagné pour la saison estivale et au Chalet des sports durant l'hiver. Nous ferons aussi de la publicité pour faire connaitre ce nouveau service aux résidents de Notre-Dame-du-Portage.

10. Adoption du Règlement relatif à l'entretien des installations septiques tertiaires et désinfection par rayonnement ultraviolet portant le numéro 2018-10-388

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du 11 mars 2019 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit projet de règlement a été faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles sur demande, conformément au Code municipal du Québec;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-04-274 QUE le conseil municipal adopte le présent règlement intitulé « Règlement relatif à l'entretien des installations septiques tertiaires et désinfection par rayonnement ultraviolet portant le numéro 2018-10-388 ».

11. Rencontre avec la Fabrique : état de situation et projet d'entente

ATTENDU QUE, depuis quelques années, le conseil municipal et la Fabrique ont des discussions concernant la cession par la Fabrique, à la municipalité, de l'église et du presbytère;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal accepte de mandater Vincent More et Suzette de Rome pour convenir des termes d'une entente qui satisferait les deux parties;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère que l'entente devrait permettre un changement de vocation si le conseil venait à prendre cette décision dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE l'entente devra prévoir un mécanisme pour la revente de l'un ou des deux bâtiments qui n'aurait pas pour conséquence d'ajouter un fardeau financier sur les citoyens de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-04-275 QUE le conseil municipal mandate Vincent More et Suzette de Rome pour continuer les négociations avec la Fabrique pour en arriver à une entente qui satisfasse les deux parties.

12. Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019 : signature de la convention

Nous avons reçu la confirmation d'une subvention de 5250 $ pour le Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019 du ministère de la Famille. Cette subvention nous permettra d'embaucher une ressource commune avec d'autres municipalités pour la mise à jour de notre Politique familiale et des ainés.

13. Logiciel IDside pour le plan de mesure d'urgence

ATTENDU QUE la municipalité a l'obligation légale de mettre à jour son plan de mesure d'urgence en vertu du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité recevra un montant évalué à 15 000 $ en subvention pour mettre à jour son plan d'urgence et de s'équiper pour avoir les outils pour assurer la sécurité civile en cas de situations d'urgence ou de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est jointe à un regroupement de municipalités de la même MRC pour acquérir un logiciel IDside ce qui permet de diminuer grandement les coûts (5455 $ pour l'acquisition et 1000 $ par an pour la maintenance) en plus de faciliter le partage des informations communes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-04-276 QUE le conseil municipal mandate Line Petitclerc pour signer le contrat d'acquisition du logiciel en partenariat avec les autres municipalités de la MRC.

14. Municipalité amie des monarques et trousse de base pour les asclépiades

ATTENDU QUE la municipalité désire participer au programme « Ville amie des monarques » lancé par la Fondation David Suzuki;

ATTENDU QUE ce programme de protection du monarque invite les villes et municipalités à mettre en place des mesures efficaces pour développer des zones d'habitats du monarque et ainsi contribuer à protéger l'espèce;

ATTENDU QUE la règlementation municipale en matière d'aménagement paysager favorise les plantes mellifères;

ATTENDU QUE plusieurs activités telles que conférences lors d'évènements publics ou fêtes communautaires peuvent être organisées pour faire découvrir le monarque;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un jardin communautaire et que dans celui-ci l'on pourrait y implanter l'asclépiade, seule plante dont se nourrissent les monarques;

CONSIDÉRANT QUE des semences pourraient aussi être distribuées à ses citoyens qui désirent en semer sur leur terrain pour attirer les pollinisateurs,

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-04-277 QUE le conseil municipal désire participer au Programme « Ville amie des monarques » et s'engage à promouvoir la plantation d'asclépiades sur son territoire.

15. Demande d'une citoyenne pour les intérêts sur taxes versées en retard

ATTENDU QUE madame Jeannie Dionne demande à la municipalité de ne pas charger de l'intérêt pour un paiement qui n'avait pas été fait avec le bon numéro de référence;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une erreur de la citoyenne qui a causé ce retard de paiement;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens font la même erreur chaque année et que les intérêts sont chargés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-04-278 QUE le conseil municipal recommande le maintien des intérêts tel que le prévoit le Règlement sur la taxation.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

Aucune

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

16. Dossier du Développement des Pèlerins : demande d'André Côté pour le lotissement et autre

ATTENDU QUE la municipalité désire progresser vers la signature d'une entente pour le dossier du Développement Les Pèlerins;

ATTENDU QU'une demande a été faite par le promoteur pour que la municipalité prenne en charge le lignage et le marquage dans le nouveau développement et considère la possibilité de créer une piste cyclable en contrepartie du paiement des coûts prévus par le Règlement de lotissement, soit une somme correspondant à 10% de la valeur inscrite au rôle d'évaluation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-04-279 QUE le conseil municipal accepte de faire le lignage et le marquage des nouvelles rues du futur Développement et considérera la possibilité d'aménager une piste cyclable dans ce quartier.

17. Suivi du Comité consultatif en urbanisme

265, route du Fleuve (PIIA rénovation garage)

ATTENDU QUE la demande consiste à effectuer les travaux suivants sur le garage privé - réfection de l'assise du bâtiment, drainage du terrain et pavage du stationnement, rénovation du revêtement au bas des murs, réfection de la toiture, puis remplacer et repeindre la porte de garage, tout en conservant les mêmes couleurs et matériaux.

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent en partie l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux avec les recommandations suivantes;

- Aménagement d'un lit de drainage au pied du talus pour éviter que les eaux de surface ne s'accumulent sur la chaussée publique;
- Construction d'un muret au sud et à l'ouest pour soutenir le bâtiment;
- Recommande fortement que le revêtement de la toiture soit remplacé par du bardeau d'asphalte comme celui de la résidence (bardeau d'asphalte *Mystique* deux tons);
- Accepte que l'ouverture de la porte soit à la verticale, mais exige que l'apparence soit une imitation de celle qui est existante, soit deux portes de style champêtre;
- Autorise le pavage du stationnement comme demandé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-04-280 QUE le conseil municipal accepte les recommandations du CCU avec les mêmes conditions telles que décrites ci-haut.

375, route du Fleuve

ATTENDU QUE la demande consiste à rénover les portes et fenêtres de la résidence et que les travaux consistent à redonner une apparence d'époque en optant pour des fenêtres à carreaux et des portes plus champêtres, tout en conservant les mêmes couleurs et les dimensions des ouvertures;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-04-281 QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

560, route du Fleuve

ATTENDU QUE la demande consiste à obtenir un permis de construction afin de poursuivre le projet de construction débuté le 25 août 2017, permis COL170163, sans aucun changement prévu au projet;

CONSIDÉRANT QU'une première demande de permis avait été analysée et acceptée par le CCU et le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a hâte que le bâtiment soit achevé et qu'il s'attend à ce que l'échéancier soit respecté pour que le bâtiment soit achevé en juillet 2019 tel que le promet l'entrepreneur responsable du chantier;

CONSIDÉRANT QU'un plan d'aménagement doit être présenté pour que le terrain soit aménagé d'ici la fin de l'été tel que spécifié dans l'échéancier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-04-282 QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

18. Version préliminaire du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC

La Municipalité régionale de comté (MRC) adoptera un schéma d'aménagement et de développement révisé prochainement. Nous attendrons l'adoption finale de cette révision, vers le mois d'août prochain, pour compléter notre révision de notre plan d'urbanisme, du plan particulier d'urbanisme ainsi que les règlements s'y rapportant.

19. Suivi de l'Auberge sur Mer concernant le prolongement de l'aqueduc central

ATTENDU QUE Yvon Plourde, propriétaire de l'Auberge sur Mer, a demandé à la municipalité de vérifier la faisabilité de rallonger le réseau d'aqueduc municipal pour que son commerce soit alimenté en eau;

ATTENDU QUE plusieurs résidents de la route du Fleuve ne sont toujours pas connectés;

CONSIDÉRANT QUE le programme TECQ 2019-2023 pourrait financer une grande partie de ses travaux;

CONSIDÉRANT QUE les résidences à partir du 355 au 393, route du Fleuve et celles situées du 600 au 660, route du Fleuve sont visées par cette analyse;

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-04-283 QUE le conseil municipal mandate Line Petitclerc, directrice générale, pour faire faire une étude de préfaisabilité auprès de l'ingénieur-conseil et entamer les démarches auprès des citoyens concernés pour voir leur intérêt à ce projet.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

20. Activité et évènements à venir

La soirée de bénévoles est prévue le vendredi 12 avril au Chalet des sports.

Il est temps de réserver sa parcelle au Jardin du coin, l'inscription se poursuit jusqu'au 3 mai et la rencontre d'accueil est prévue le 7 mai à la salle de conférence à 19 h. Le formulaire d'inscription est disponible sur le site Internet et au bureau municipal.

Joyeuses Pâques à tous et à tous. N'oubliez pas que le bureau sera fermé le vendredi 19 et le lundi 22 avril.

21. Demande d'assistance financière de la Fête nationale 2019

ATTENDU QUE la municipalité organise une célébration pour la Fête nationale tous les ans et qu'elle constitue l'un des trois évènements d'ampleur de la municipalité avec le Défi plein air en février et la Fête de la famille en septembre;

ATTENDU QUE cet évènement se situe sur un site de prédilection « piscine-quai-grève » au bord du fleuve, puis que sa programmation traditionnelle, ciblée et bonifiée attire d'année en année un nombre important de résidents, villégiateurs et touristes;

ATTENDU QUE le budget total de la Fête nationale se chiffre à 5000 $;

ATTENDU QUE la municipalité demande une aide financière de 1 000 $ dans le cadre du « programme d'assistance aux célébrations locales 2019 »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Marie Diament, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-04-284 QUE le conseil municipal mandate Line Petitclerc, directrice générale, à déposer une demande d'aide financière de 1 000 $ dans le cadre du « programme d'assistance aux célébrations locales 2019 ».

22. Embauche d'une coordonnatrice des loisirs, culture et vie communautaire

ATTENDU QUE la municipalité doit remplacer la personne qui occupait le poste de coordonnatrice aux loisirs, culture et vie communautaire à la suite à son congédiement;

ATTENDU QU'une offre d'emploi contractuelle a été publiée dans le journal municipal, l'Info-Dimanche, puis sur les sites de Québec municipal et Emploi Québec;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé pour l'embauche d'un(e) candidat(e) au poste de coordonnatrice aux loisirs, culture et vie communautaire;

CONSIDÉRANT que plusieurs candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de combler le poste vacant;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience de la candidature retenue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-04-285 QUE le conseil municipal nomme Rachel Bolduc au poste de coordonnatrice aux loisirs, culture et vie communautaire et mandate Vincent More, maire, et Line Petitclerc, directrice générale, à signer le contrat de travail de 6 mois en ces termes.

VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

23. Octroi du contrat pour travaux de pavage

ATTENDU QUE la municipalité procède au pavage des rues tous les ans;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité 2 soumissionnaires et que la soumission de BML Sintra Inc. est la plus basse soumission;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de BML de Sintra Inc. est valide et qu'elle est de 494,25 $ la tonne, pour un maximum de 43 000 $.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-04-286 QUE le conseil municipal mandate Vincent More, maire et Line Petitclerc, directrice générale, à signer le contrat de pavage des rues entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et BML Sintra Inc. selon ces termes.

24. Plan d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs de URLS

ATTENDU QUE la municipalité a le désir d'améliorer ses parcs et ses équipements récréatifs et sportifs;

CONSIDÉRANT QUE les améliorations ont pour but de rendre ses parcs et équipements plus sécuritaires, accessibles et attrayants pour ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE suite à une visite de l'inspectrice des aires de jeux en septembre 2018, un plan d'amélioration a été rédigé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-04-287 QUE le conseil municipal prend note du rapport qui présente des pistes pour améliorer ses parcs et ses équipements récréatifs et sportifs et s'engage à s'inspirer du plan d'amélioration rédigé pour l'URLS.

25. Suivi concernant l'acquisition d'une motoneige pour tracer les pistes de sentiers de ski de fond

Le conseil municipal est à étudier la possibilité que la municipalité achète une motoneige pour faire le traçage des pistes de ski de fond. Cette solution est intéressante, mais demanderait que des bénévoles s'engagent à tracer les pistes.

DONS ET PARTICIPATIONS

26. Demande du Centre intégré de santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution du CISSS pour le Fonds de dépannage PARICI/camps de vacances pour permettre aux jeunes issus de famille précaire à participer à un camp de vacances;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec sa politique en place et que le conseil municipal désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-04-288 QUE le conseil municipal attribue un montant de 150 $ au Fonds de dépannage PARICI/camps de vacances, mais aimerait que sa contribution soit offerte à un (e) petit(e) Portageois (e) pour un séjour au Camp Richelieu à St-Modeste.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

27. Dépôt des deux états financiers comparatifs - mars 2019

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec.

28. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation – mars 2019

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-04-289 QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 145 281,46 $.

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

29. Période de questions et réponses (facultatives)

Des citoyens adressent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge sa directrice générale d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

30. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Marie Diament, la séance est levée à 20 h 30.

Vincent More	Line Petitclerc
Maire	Directrice générale / secrétaire-trésorière